

HONORAIRES 2022 APPLICABLES AUX VENTES

Type de mandat	Honoraires
Mandat simple	5% TTC du prix*
Mandat semi-exclusif	4% TTC du prix*
Mandat exclusif	4% TTC du prix*
Mandat Viager	6% TTC du prix

*avec un minimum de 15 000€ hors garages

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

APPLICABLES AUX PROGRAMMES NEUFS

Les honoraires sont définis par lot et par promoteur selon leurs grilles tarifaires en vigueur et sont donc variables.

Les honoraires sont à la charge du vendeur et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2022 APPLICABLES AUX LOCATIONS

Location (régime loi 1989 location vide [bail 3 ans] et meublée [bail 1an]) :

Honoraires à la charge du propriétaire :

- Mandat simple : 8% TTC du loyer annuel **hors charges (honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail)** et 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux.
- Mandat exclusif : 7% TTC du loyer annuel hors charges (honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail) et 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

Honoraires à la charge du locataire :

- 10€/m² TTC (honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail) et 3€/m² pour la réalisation de l'état des lieux.

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations et incluent la T.V.A à 20%



Gestion locative : 7% TTC de la totalité des encaissements.

Les honoraires représentent les pourcentages maximums applicables à nos prestations.

Les honoraires sont à la charge du propriétaire et incluent la T.V.A à 20%.

HONORAIRES 2022 APPLICABLES AUX AUTRES SERVICES

Rapport d'expertise certifié C.N.E : 500€ TTC

HABILITATION ET GARANTIES

Carte de Transaction professionnelle n° CPI 0101 2022 000 000 006 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garanties Financières de 110.000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce, et de 110.000 euros au titre de la gestion immobilière, souscrites auprès de la CEGC – 16 rue Hoche – 92919 La Défense Cedex.

L'agence ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission.

